



Note de service

Destinataires : Associations provinciales et territoriales
Expéditeur : Comité des candidatures de Volleyball Canada
C. c. : Membres du Conseil d'administration de Volleyball Canada
Date : 7 mars 2017
Objet : Candidatures pour le Conseil d'administration de VC

Volleyball Canada sollicite des candidatures pour l'élection de trois membres hors cadre et du président du Conseil d'administration.

Le membre du Conseil doit être une personne ayant le pouvoir de passer un contrat, qui est âgée d'au moins 18 ans, qui est un membre individuel inscrit auprès d'un membre actif, qui a confirmé son empressement à siéger en tant que membre du Conseil, qui n'a pas été déclarée incapable par un tribunal au Canada ou à l'étranger et qui n'a pas le statut de failli.

Pour proposer un candidat à l'un de ces postes, veuillez faire parvenir une copie du formulaire de candidature ci-joint, y compris le nom du candidat, la signature des deux (2) personnes qui proposent la candidature et la confirmation de l'acceptation de sa mise en candidature par le candidat à l'attention de :

Dave Carey, président, Comité des candidatures de VC

Courriel : dave.carey@rogers.com

L'élection à ces postes aura lieu durant l'assemblée générale annuelle 2017 de Volleyball Canada (VC) qui se déroulera le 17 juin à Edmonton, Alberta.

Veuillez noter que les candidats et les personnes qui proposent les candidatures doivent être des membres en règle d'une association provinciale ou territoriale de VC. Le candidat doit indiquer son acceptation de sa mise en candidature et sa volonté de s'engager à ce poste.

De plus, la candidature doit inclure la présentation du formulaire de profil du candidat et la grille de compétences de Volleyball Canada.

Les mises en candidature pour le Conseil d'administration doivent être soumises avant le **18 mai 2017 à 17 heures (heure de l'Est)**. Une liste de candidats sera distribuée à tous les membres actifs de Volleyball Canada lors de l'assemblée générale annuelle au mois de juin. Les candidatures provenant de l'assemblée ne seront pas acceptées.

N'hésitez pas à communiquer avec le président du Comité des candidatures si vous avez des questions ou désirez des précisions. Vous pouvez le joindre au **416-457-4556** ou par courriel à dave.carey@rogers.com.

Formulaire de candidature

Conseil d'administration de Volleyball Canada

Nous, les soussignés, proposons la candidature de _____
(Nom)

(Adresse)

pour le poste de :

Président

Membre hors cadre

Nom de la personne proposant la candidature n° 1 :

(Nom en caractères d'imprimerie)

(Adresse)

(Signature)

Nom de la personne proposant la candidature n° 2 :

(Nom en caractères d'imprimerie)

(Adresse)

(Signature)

Confirmation d'acceptation et de l'engagement:

Je, _____, accepte de me présenter à l'élection
(Nom du candidat)

pour le poste indiqué ci-dessus. Si je suis élu, je m'engage à consacrer le temps nécessaire afin de remplir ce rôle (minimum 20 jours pour les administrateurs)

(Signature)

Profil du candidat

Veillez remplir le formulaire suivant ou joindre un curriculum vitae décrivant vos expériences et qualifications.

Nom :

Adresse :

Poste pour lequel la candidature est soumise :

Antécédents en volleyball (n'indiquez que ce qui s'applique au volleyball) :

Antécédents personnels (précisez toute information personnelle pertinente à ce poste) :

Énoncé de position (décrivez les raisons motivant votre candidature à ce poste, et indiquez votre point de vue sur des questions importantes relatives à Volleyball Canada):

Renseignements généraux – Structure du Conseil d'administration de VC

La section suivante décrit la structure du Conseil d'administration telle qu'elle a été approuvée par les membres de VC lors de l'AGA de juin 2016.

Le Conseil d'administration est ultimement responsable de l'administration compétente et du développement à long terme de VC. Cette responsabilité est assurée par une relation directe entre les délégués de l'AGA et le Conseil.

Le Conseil, dans son ensemble, assure le leadership de l'association grâce à une planification stratégique et des politiques organisationnelles qui fixent les priorités, les valeurs et les limites au niveau des actions du personnel et des comités. Le Conseil d'administration délègue l'autorité au président-directeur général pour assurer la concrétisation de ces politiques dans les programmes, les finances, le personnel, le marketing et l'administration. Le Conseil surveille la performance du président-directeur général.

Composition du Conseil

Le Conseil d'administration est composé de sept membres : un président, cinq membres hors cadre et un directeur des athlètes des équipes nationales.

Administrateurs

Le président est élu par les délégués des associations régionales lors de l'assemblée générale annuelle. Le Conseil d'administration nommera par la suite un secrétaire et un trésorier. Industrie Canada exige qu'une organisation à but non lucratif incorporée ait un secrétaire et un trésorier, bien que ces rôles puissent être remplis par une seule personne. Conformément aux pratiques actuelles, le Conseil nomme le président-directeur général aux postes de secrétaire et de trésorier.

Durée du mandat

Le président, les membres hors cadre et le directeur des athlètes des équipes nationales siégeront dans le cadre d'un mandat de deux ans. Les administrateurs siégeront pendant un maximum de trois mandats consécutifs. Le président siégera pendant un maximum de trois mandats consécutifs, toutefois, le président peut siéger pendant trois mandats consécutifs en plus de trois mandats consécutifs en tant que membre hors cadre.

Caractéristiques d'un administrateur du Conseil d'administration

Le modèle de conseil proposé requiert des personnes qui s'intéressent à la situation dans son ensemble et qui s'impliquent moins dans les détails relatifs aux programmes et à l'administration. Ce qui suit décrit les caractéristiques souhaitables chez un membre idéal du Conseil :

- ⌘ Un membre du Conseil d'administration doit posséder une vaste **expérience en volleyball**. Une expérience en qualité d'athlète, d'entraîneur, d'officiel, d'organisateur, d'administrateur, et idéalement dans plus qu'un rôle, aidera le membre du Conseil à évaluer la variété des points de vue qui doivent être pris en compte dans le développement des plans et des politiques.
- ⌘ Volleyball Canada fait partie de deux systèmes sportifs importants - le système sportif canadien et le monde du volleyball international. Un membre du Conseil qui **comprend les divers éléments interdépendants du système sportif national et / ou du volleyball international** sera un atout important pour le Conseil.
- ⌘ **Capacité à réfléchir de façon stratégique et globale** - il va presque sans dire qu'un membre potentiel du Conseil devrait s'intéresser à la nature conceptuelle de l'élaboration des politiques et de la planification stratégique.

- ⌘ **Les compétences interpersonnelles** constituent une des caractéristiques souhaitables chez un membre du Conseil. En d'autres termes, il s'agit d'une personne qui s'exprime bien, qui est à l'aise dans un groupe divers et dotée d'une bonne capacité d'écoute. Les membres du Conseil d'administration doivent être capables de travailler efficacement avec des personnalités fortes et variées et être capables de s'identifier à différentes catégories de membres.
- ⌘ Le membre du Conseil doit être un **joueur d'équipe**. Le processus décisionnel par consensus est idéal pour ce type de conseil. La capacité à s'engager envers une façon commune de travailler et de parler d'une seule voix exige que le membre du Conseil d'administration soit en mesure de partager le leadership et d'assumer différents rôles pour le bien commun du Conseil et de l'association.
- ⌘ Une connaissance ou une **expérience dans l'application de pratiques d'affaires au sein d'une association à but non lucratif** est un atout important. Une organisation à but non lucratif n'est pas une organisation non rentable, mais il est important de comprendre comment la prise de décision change lorsque le profit net n'est pas financier, mais plutôt lié à la mission.
- ⌘ Une **expérience antérieure en tant que membre du conseil d'administration d'une organisation à but non lucratif** est souhaitable. Une expérience de travail préalable avec un organisme à but non lucratif permettra au membre du Conseil d'avoir une compréhension de la dynamique de fonctionnement du Conseil.
- ⌘ Et bien sûr, un membre du Conseil d'administration devra avoir le temps de s'engager à être un membre du Conseil d'administration. Le changement de la nature du Conseil exige que les administrateurs prennent une variété de responsabilités dans l'élaboration des politiques. Ce n'est pas le directeur général qui élabore les politiques, mais Conseil d'administration. Un membre du Conseil devra être prêt à retrousser ses manches et à s'impliquer entre les réunions!

Élection – AGA 2017

Les délégués éliront trois membres hors cadre et un président parmi la liste des candidats. Avant l'élection, les candidats auront la possibilité de s'adresser aux délégués directement ou de demander à quelqu'un de parler en leur nom. Les qui recevront le plus grand nombre de votes seront élus pour un mandat de deux ans.